Règlement du concours photos Gâvres 2019

La municipalité de Gâvres et l'association Les Enfants des Marais organisent un concours photos du 05/07/2019 au 15/08/2019

Sur le thème : le sable de la presqu'île de Gâvres

Chaque concurrent pourra envoyer une photo

La photo devra être expédiée par courriel à l'adresse suivante : concoursphotosgavres@gmail.com.

Les participants devront indiquer :

- dans le corps du message : leur prénom nom , code postal (commune) et téléphone
- pour chaque photo, la date et le lieu exact de la prise de vue

A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes soient respectées :

- la photographie devra être au format jpeg et d'un poids maximum de 2Mo,
- la photographie envoyée devra avoir été prise dans la presqu'île et être libre de droits
- les participants autorisent les organisateurs à diffuser leur photo à l'issue du concours

Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie

Le jury se réunira la troisième semaine d 'Août et les prix seront remis la semaine suivante à une date qui sera communiquée aux participants

Trois prix seront attribués : 150 euros, 100 euros et 50 euros

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.